

FORET REGIONALE DU MAUBUE BOIS DE CELIE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET (2006-2017)

CONTEXTE

Situé sur le plateau de la Brie, le bois de Célie est relativement plat.
Il borde un étang dont le ru du Merdereau, passant dans la forêt, sert de trop plein.
L'aménagement est arrivé à échéance et sera renouvelé dans les prochaines années.

ETAT DE LA FORET - PRINCIPAUX ENJEUX

Cette forêt recèle quelques espèces et milieux écologiques remarquables malgré l'absence de classement d'importance. La variété des habitats la caractérise, de même que l'empreinte de l'homme : en périphérie urbaine, deux buttes ont été érigées et aménagées pour le public.

Les peuplements sont constitués majoritairement de chêne mais on note la présence forte du bouleau.

La forêt n'a pas réellement été gérée pendant plusieurs décennies par les propriétaires précédents et on constate que les peuplements de chêne sont très âgés.

Le bois de Célie est relativement bien aménagé pour le public et un travail paysager important y a été fait.

OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT - PLAN D'ACTIONS PROPOSE

Les objectifs définis sont donc les suivants :

- 1) L'objectif prioritaire de la forêt est l'accueil du public
- 2) La préservation de la richesse écologique de la forêt
- 3) La gestion sylvicole durable

L'aspect paysager a conduit à des traitements spécifiques sur certains secteurs de la forêt : conservation de peuplements au-delà de l'âge d'exploitabilité, peuplements de bouleau mis en valeur.

La préservation de la richesse écologique passe par la pérennisation de gros arbres à cavité, ce qui implique un certain renouvellement de la forêt.

L'objectif économique n'est pas recherché mais découle naturellement de la gestion sylvicole qui est faite.

Le traitement sylvicole retenu est la conversion vers la futaie irrégulière par bouquets et parquets.

Voir Annexes 1 (carte des peuplements) et 2 (carte de l'aménagement).

CERTIFICATIONS ET MESURES SPECIFIQUES

La forêt est certifiée par les certificats de gestion forestière durables PEFC et FSC. Dans le cadre de la certification FSC, des zones à Haute Valeur environnementales, de protection ou sociale ont été identifiées. Elles sont appelées zones à Haute Valeur de Conservation (HVC).

Toute la forêt de Célie étant concernée par une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), toute la forêt est classée en HVC de type 1/3 (environnementale) : aires boisées qui abritent des écosystèmes rares ou qui concentrent un haut niveau de biodiversité.

La forêt de Célie a un enjeu écologique élevé en particulier pour le maintien des zones humides.

La forêt n'est concernée par aucun autre type de HVC.

Les mesures prises afin de conserver ces Hautes Valeurs de Conservation sont les suivantes :

Type de HVC	Valeurs présentes	Menaces	Mesures de gestion
1/3	Zone ZNIEFF caractérisée par de nombreuses mares forestières	Fermeture du milieu, lignification et eutrophisation des mares	Maintien de l'ouverture des mares (marquages des arbres à abattre en bordure) et restauration des mares en train de se refermer.
	Espèces végétales remarquables : Ormes champêtre et Dryoptéris écailleux	Destruction des individus lors des opérations de gestion	Arbres marqués à ne pas exploiter et localisés, Délimitation de la zone à conserver
	Pic noir et Pic mar	Destruction de l'habitat permettant leur nidification et alimentation	Suivi des populations

Annexe 1 : carte des peuplements



